

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session d'automne 23 octobre 2020

Délibération 01-001 : A Prime Covid pour les professionnels intervenant au sein des établissements et service médico-sociaux

### **Intervention de Marie-Pierre Cabanne**

*Conseillère départementale du canton des vallées de l'Ousse et du Lagoin*

*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président, mes chers collègues,

A la lecture du rapport, nous comprenons que le Département s'engage en effet dans le secteur médico-social à travers cette prime COVID et nous déplorons, tout comme vous et beaucoup de départements de France, le faible engagement de l'Etat qui renvoie une nouvelle fois les Départements à financer seuls des missions qui concernent le niveau national.

Le Gouvernement, habitué aux effets d'annonce, indique le versement d'une prime aux professionnels présents pendant le confinement dans les établissements et services médico-sociaux et, au final, s'en tient aux personnels intervenant dans les structures financées par l'Assurance maladie. Bref, cette façon de créer des catégories de salariés, en ayant une vision purement administrative de leurs métiers, est inacceptable. C'est injuste et inéquitable que tous les salariés ne soient pas considérés de la même manière, certains seraient donc « de deuxième zone » ! Bref, c'était le sens de l'intervention de ma collègue Nadine Barthe il y a un instant, il ne faut, dans ces moments-là, ne laisser personne au bord du chemin, et encore moins les salariés des secteurs d'aide à la personne.

Dans le secteur de l'aide à domicile, les demandes de bénéficiaires APA augmentent de manière considérable. Nous, élus de territoire, avons le retour des bénéficiaires sur le délai de réponse du Département, souvent au-delà de deux mois comme le prévoit la Loi. Cela semble être dû à un manque de personnel pour le traitement des dossiers APA. Nous l'avons déjà dit ici, nous avons demandé la Mission d'Information et d'Evaluation, mais les choses ne semblent pas avancer.

Pourquoi vous entêtez-vous à ne pas pourvoir le service autonomie de personnel complémentaire alors que les besoins existent ? Cette compétence est essentielle pour nous et aussi primordiale pour les habitants âgés et leur famille dans notre département.

Je souhaite aussi aborder le manque de personnel dans les métiers d'aide à domicile. Vous nous aviez présenté un axe prioritaire dans le cadre du schéma de l'autonomie. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Comment accompagnez-vous les services d'aide à domicile pour rendre attractifs ces métiers auprès des personnes en recherche d'emploi et surtout comment comptez-vous faire la passerelle entre les centres de formation d'auxiliaire de vie et les CAP BEP accompagnement de la personne ?

Je vous remercie de bien vouloir nous apporter des actes concrets dans l'appui de ce secteur.

Marie-Pierre Cabanne